

Plan d'action international

2^e période de programmation 2008/2010



*Stratégie nationale
pour la biodiversité*



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET EUROPÉENNES

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

PLAN D'ACTION INTERNATIONAL

2ème période de programmation 2009-2010

STRATEGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITE

Avril 2009

PREAMBULE

Au cours des 50 dernières années, les activités humaines ont entraîné **des modifications au niveau des écosystèmes de manière plus rapide et plus étendue** qu'à aucune autre période de l'histoire de l'humanité et **une perte substantielle et, dans une large proportion, irréversible, de la diversité biologique** sur terre.

Si rien n'est fait, l'hypothèse d'une **disparition de 50 % des espèces vivantes, d'ici à 2100**, peut être envisagée, les milieux scientifiques s'accordant pour dire que c'est une sixième vague d'extinction qui est en cours.

Ces modifications des écosystèmes ont certes apporté des gains substantiels en termes de bien-être et de développement économique (demande croissante en eau douce, nourriture, bois, fibres et combustibles) mais **au détriment de nombreux services écosystémiques et de l'accentuation de la pauvreté pour certaines populations**

C'est de fait la viabilité des sociétés humaines qui est en jeu, considérant l'étendue des services rendus par les écosystèmes, aussi bien pour notre bien-être que pour notre survie.

Parmi ces services, on citera **l'approvisionnement en ressource** (pollinisation, ressource halieutique, matières ligneuses), **l'épuration des milieux** (eau, air et sol), **la santé** (protection contre les agents pathogènes, les catastrophes naturelles) et, bien sûr, **l'ensemble des services culturels** associant l'homme à la nature.

La France, **signataire des grandes conventions internationales**, est engagée vis-à-vis de **l'objectif 2010** de stopper la perte de biodiversité à l'échelle planétaire. Sa diplomatie environnementale s'attache aussi à **améliorer l'architecture de la gouvernance internationale**. Elle participe, via, ses programmes de coopération avec les pays du Sud à la réalisation des engagements de la France au titre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et notamment **l'OMD n°7 « assurer un environnement durable »**. La France défend également l'idée d'un **mécanisme scientifique intergouvernemental sur la biodiversité**, tel existe pour le climat par exemple. Le besoin d'un tel mécanisme a été confirmé et l'on s'oriente désormais vers la création d'une plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques ou IPBES (acronyme anglais)

A.GOUVERNANCE INTERNATIONALE ET NATIONALE

1 Renforcer l'efficacité des institutions nationales et internationales

1.1 Renforcer la cohérence et les mécanismes de bonne gouvernance des conventions cadres

La communauté internationale, réunie au Sommet du Développement durable de Johannesburg en 2002, s'est entendue sur l'objectif de réduire significativement le rythme d'appauvrissement de la diversité biologique d'ici 2010.

Cependant, la multitude des accords multilatéraux sur l'environnement et l'absence de mécanismes de coordination constituent un frein à l'efficacité de l'action internationale.

Dans ce contexte, la France contribue au renforcement du système institutionnel et réaffirme, **à l'échelon multilatéral, le rôle central de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB)**, seule convention à intégrer l'ensemble des questions liées à la perte de biodiversité. En outre, elle travaille à **renforcer la capacité des pays les moins avancés (PMA)**, en particulier **francophones**, à s'impliquer dans les négociations internationales.

Enfin, la France et de nombreux pays constatent un **déséquilibre entre les thèmes du changement climatique et de la biodiversité** (activités du GIEC et haut profil médiatique pour le premier, difficultés de communication et progrès lents pour le second). La France est, pour cette raison, activement engagée, et en étroite coopération avec le PNUE, dans le processus international pour la création d'une plate-forme scientifique sur la biodiversité (IPBES). **L'objectif de l'IPBES est d'apporter une véritable valeur ajoutée aux dispositifs déjà en place et d'accompagner les décideurs politiques** en mettant à leur disposition une expertise indépendante, permettant ainsi d'intégrer la biodiversité dans les négociations.

Actions envisagées :

1.1.1 Promouvoir des mécanismes de coopération entre les conventions de Rio et les autres accords multilatéraux et régionaux portant sur l'environnement et la biodiversité.

1.1.2 Renforcer les coopérations entre les principales institutions internationales (Programme des Nations Unies pour l'Environnement, le Programme des Nations Unies pour le Développement, Banque Mondiale et Fonds pour l'Environnement Mondial) y compris en étudiant la possibilité de création d'une Organisation Mondiale de l'Environnement.

1.1.3 Renforcer l'efficacité de la Convention sur la Diversité Biologique sur la base d'une évaluation extérieure de son travail.

1.1.4 Faciliter la mise en œuvre d'une plate-forme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

1.2 Renforcer les capacités de nos partenaires du Sud

La dégradation des ressources naturelles et de la biodiversité est un facteur d'appauvrissement en particulier dans les pays dont l'économie nationale, la sécurité alimentaire et l'emploi dépendent essentiellement de ces ressources. Nombreux parmi les partenaires du Sud de la coopération française, ces pays manquent de capacités pour relever les défis de l'objectif 2010 au niveau national, et pour défendre leurs intérêts dans les débats internationaux.

Actions envisagées

1.2.1 Appuyer la prise en compte des enjeux biodiversité et gestion des ressources naturelles dans les stratégies nationales (DSRP et stratégies sectorielles) des pays du Sud, et les documents cadres de partenariat (DCP) signés par la France et ses partenaires du Sud.

1.2.2 Appuyer la participation active dans les négociations internationales des pays de la ZSP, et en particulier d'Afrique sub-saharienne.

1.2.3 Développer l'organisation institutionnelle et l'expertise des secteurs publics et privés, et de la société civile de nos partenaires du Sud.

1.3 Renforcer les outils de financement bilatéraux et multilatéraux

La coopération bilatérale française s'exerce principalement via l'agence française de développement (AFD) et le fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). A l'échelon multilatéral, la contribution française au FEM (38,5M€/an sur la période 2007-2010 dont environ 40% sur des projets biodiversité) et au FED (24%) la place parmi les premiers contributeurs internationaux sur le secteur biodiversité.

Actions envisagées :

1.3.1 Contribution systématique à l'élaboration des stratégies du FEM et du FED, ainsi qu'à la revue et à l'évaluation de leurs programmes et projets .

1.3.2 Maximiser l'impact des outils de financements bilatéraux par la recherche d'une complémentarité stratégique avec l'action du FEM et du FED.

2 Renforcer la collaboration stratégique au sein du réseau d'acteurs internationaux

2.1 Renforcer les collaborations au sein de la communauté des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux

Les relations doivent être renforcées avec nos partenaires européens ainsi qu'avec les autres pays engagés pour la préservation de la biodiversité, en particulier avec les pays francophones. Cet effort concerne plus particulièrement les bailleurs de fond les plus importants du secteur (Banque Mondiale, Banque Asiatique de Développement, Banque Africaine de Développement, Coopération Allemande, Britannique et Néerlandaise, grandes ONG internationales finançant la conservation, Fondations privées).

Actions envisagées :

2.1.1 Promotion des critères environnementaux (en particulier biodiversité) à l'OMC, à la Banque mondiale et à la Banque européenne d'investissements.

2.1.2 Programme méditerranéen pilote pour la gestion concertée de la biodiversité.

2.1.3 Mobiliser le G8 sur les enjeux liés à la conservation de la biodiversité.

2.1.4 Dialogue renforcé avec les pays du groupe des pays « mégadivers »(Brésil, Costa Rica, Colombie, Malaisie, Indonésie, et Afrique du Sud notamment) et pays de la zone de solidarité prioritaire à forts enjeux biodiversité (Madagascar, pays du bassin du Congo, Niger, Mozambique et Cambodge notamment).

2.2 Impliquer de manière systématique la société civile et le secteur privé, du Nord et du Sud dans la réflexion stratégique

Le secteur privé et les Organisations Non Gouvernementales sont devenus des acteurs à part entière de l'action internationale en faveur de la biodiversité. Leur influence sur le débat international est aujourd'hui incontournable.

Actions envisagées

2.2.1 Poursuivre la concertation et de dialogue systématique avec les ONG environnementales, nationales et internationales, pouvant déboucher sur d'éventuels partenariats et de la mise à disposition d'expertise technique française.

2.2.2 Impliquer la société civile et le secteur privé dans la réflexion stratégique de la coopération française (Notamment Institut de l'Entreprise / réseau du pacte mondial ; World Business Council for Sustainable Development ; ONG de conservation ; autres fédérations professionnelles).

2.2.3 Valoriser l'expertise de la société civile et du secteur privé pour la réalisation d'analyses stratégiques ou d'études scientifiques et techniques.

B. ACTIONS DE COOPERATION

1 Mettre en œuvre des projets et programmes de protection de l'environnement

L'ensemble des projets et programmes de la coopération française doivent tenir compte de l'avis des populations locales afin de les impliquer dans la protection de leur environnement et de les faire bénéficier directement des avantages qui en découlent. Cette implication des populations locales doit permettre un respect de leurs droits et savoirs traditionnels, en particulier lorsqu'elles sont dépendantes des ressources naturelles pour leur survie.

Ces projets sont financés par différents instruments, et en particulier :

-le Fonds Français pour l'Environnement Mondial qui contribue au financement de projets de développement ayant un effet durable sur la biodiversité, l'effet de serre, les eaux internationales, la dégradation des sols, la désertification et les polluants organiques persistants (POPs) et ce dans l'ensemble des pays en voie de développement ;

-les dons et prêts de l'Agence Française de Développement ;

-L'accord-cadre France-Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dont la première phase, pour la période 2005-2008, était d'un **montant total de 8,27M€** incluant la création de huit postes d'assistants techniques une deuxième phase est en cours de négociation pour la période 2009-2012 ;

Outre son action prioritaire au cœur de la Zone de Solidarité Prioritaire, la coopération française veillera à promouvoir la préservation de la biodiversité à travers des actions de coopération régionale à partir des collectivités d'Outre-Mer, lesquelles – par la richesse et le caractère endémique de leur biodiversité – confèrent à la France une responsabilité toute particulière vis à vis de la Convention pour la Diversité Biologique.

1.1 Contribuer au développement de réseaux protégeant de manière efficace et représentative la biodiversité mondiale (terrestre et marine)

Ce réseau constitue un outil central de la stratégie internationale de préservation des écosystèmes et de leurs dynamiques évolutives, ainsi qu'un outil nécessaire à l'approfondissement de notre compréhension de la biodiversité, préalable à des pratiques de gestion de celle-ci. Il répond à un enjeu global et ne constitue pas une réponse à la nécessité de maintenir un maillage écologique aux échelles locales, afin de préserver les fonctions écologiques des écosystèmes. Il constitue néanmoins une réponse prioritaire face à la crise mondiale d'extinction des espèces et de dégradation des milieux.

Actions envisagées

1.1.1 Renforcement des réseaux d'aires protégées dans les zones de biodiversité terrestre en tenant compte de représentativité régionale et mondiale : en priorité, les forêts tropicales humides, les forêts sèches, savanes soudano-sahéliennes, les zones humides. Géographiquement, on se concentrera sur le cœur de la ZSP (bassin du Congo, Madagascar, Afrique de l'Ouest et Asie du Sud-Est) ainsi que sur le bassin méditerranéen.

1.1.2 Renforcement du réseau d'aires protégées marines et côtières en vue d'améliorer le niveau de protection des récifs coralliens et des mangroves des littoraux les plus menacés. Notre action devrait se concentrer sur les mers et océans où la France est présente au titre de la coopération régionale (convention des mers régionales de Carthagène, Nouméa, Nairobi, Barcelone et OSPAR) et à travers ses collectivités d'Outre-Mer (Pacifique Sud, Océan Indien, Mer des Caraïbes) ainsi que sur l'Afrique de l'Ouest.

1.1.3 Programmes de protection ou de restauration efficace pour les espèces rares, endémiques ou spécialement menacées.

1.1.4 Appui à la mise en œuvre de la législation internationale et aux opérations de contrôles, notamment pour appliquer les dispositions prévues par la Convention de Washington sur le commerce des espèces menacées.

1.2 Agir pour la généralisation des pratiques de gestion durable des ressources naturelles

Capitaliser sur nos expériences (pêches, forêts, préservation de la fertilité des sols) et contribuer à la généralisation des pratiques de gestion durable des ressources naturelles dont l'efficacité est avérée, à travers des projets à valeur démonstrative. Il s'agit ici de promouvoir des politiques sectorielles efficaces et rationnelles et des modes de gestion décentralisée des territoires et des ressources, impliquant les différents acteurs et privilégiant des approches contractuelles.

Actions envisagées

1.2.1 Lutte contre le commerce illégal du bois et développement des alternatives à l'exploitation destructrice des forêts, sous forme de gestion de ces espaces. Une attention particulière sera portée au bassin du Congo.

Soutenir le processus FLEGT engagé par l'Union européenne par sa mise en œuvre au niveau national et par le renforcement des capacités de pays engagés dans les négociations d'accords volontaires de partenariat, notamment dans le bassin du Congo. Soutien au Plan de Convergence de la COMIFAC.

Promouvoir, développer et soutenir la mise en œuvre de plans d'aménagement durable en forêt tropicale, notamment dans la ZSP et en Afrique centrale.

Promouvoir, développer et mettre en œuvre des plans de gestion concertée des aires protégées et soutenir le développement durable autour de ces zones.

Soutenir et développer les plans de gestion durables d'espèces menacées, notamment celles inscrites aux annexes CITES et celles contribuant à l'alimentation des populations locales en lien avec B.1.2.6.

1.2.2 Promouvoir la co-gestion des ressources halieutiques en Afrique, notamment à Madagascar, et, sur la base d'une action régionale, en Afrique de l'Ouest et dans l'Océan Indien.

1.2.3 Promouvoir des pratiques respectueuses de la ressource en eau, contribuant ainsi à la préservation des zones humides.

1.2.4 Soutenir la mise en œuvre des recommandations adoptées ou en cours d'élaboration sur les espèces exotiques envahissantes.

1.2.5 Appuyer le développement des pratiques culturelles favorisant la préservation de la fertilité des sols, ainsi que les modes de gestion permettant d'atteindre un meilleur équilibre entre protection de la biodiversité et exploitation des ressources naturelles (notamment par l'évolution des cadres fonciers et des modes d'organisation sociale pour la gestion des ressources naturelles).

1.3 Contribuer à la définition de modalités opérationnelles pour un juste partage des avantages de la valorisation économique des ressources génétiques

Les termes des négociations actuelles sur les modalités d'appropriation privée des ressources génétiques conditionnent les modalités futures du partage des droits d'accès des acteurs locaux à ces ressources. Bien que ces enjeux soient essentiels dans grand nombre de pays du Sud, ces derniers manquent de capacités pour défendre leurs intérêts dans les négociations et se doter des outils juridiques protégeant les droits de leur population. Dans le cadre de la CDB, les Etats Parties se sont engagés à négocier un texte opérationnel fixant le régime international encadrant l'accès et le partage des avantages tirés des ressources génétiques d'ici 2010.

Actions envisagées :

1.3.1. Négocier un régime international sur l'accès et le partage des avantages tirés des ressources génétiques (APA)

Contribuer au renforcement des capacités des pays du Sud dans le cadre de cet accord, notamment en facilitant et développant la mise en réseau des capacités en matière de taxonomie (ITM, GBIF).

1.3.2 Appuyer l'organisation institutionnelle des filières de production ainsi que l'implication des producteurs locaux, en particulier les populations les plus vulnérables, dans la gestion des ressources naturelles).

1.3.3 Favoriser le développement des AOC et IGP dans les pays du Sud sur les filières permettant la préservation d'espèces locales et/ou endémiques (ex : Ethiopie, Laos, Cambodge, etc).

1.3.4 Favoriser les producteurs et les filières du commerce équitable, respectueux de la biodiversité.

1.4 Favoriser la mise en œuvre du protocole « biosécurité »

Une ratification plus large du protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques complèterait efficacement le dispositif de la CDB. Sa portée est importante pour les pays en développement, qui ne disposent pas des moyens humains et réglementaires nécessaires pour maîtriser les risques liés aux organismes vivants modifiés.

Actions envisagées :

1.4.1 Poursuivre les démarches, en particulier auprès des Etats appartenant à la francophonie, afin d'inciter à la ratification du protocole.

1.4.2 Apporter une assistance technique et scientifique aux Etats de la Zone de solidarité prioritaire pour respecter les engagements pris dans le cadre du protocole de Carthagène.

1.5 Contribuer à la diversification et à la durabilité des sources de financement dédiées à la gestion de la biodiversité

Les coûts de la gestion du réseau mondial d'aires protégées représentent une dépense récurrente à laquelle ni les pays du Sud ni l'Aide Publique au Développement ne peuvent faire face seuls sur le long terme. Le maintien de ce réseau implique le développement de mécanismes économiques et financiers créant des sources de financement durable de ces coûts.

Actions envisagées :

1.5.1 Développer les outils du financement durable du réseau d'aires protégées, en priorité en Afrique sub-saharienne (contrats de désendettement et de développement, fondations pour la biodiversité, etc.).

1.5.2 Soutenir la mise en place de mécanismes de financement innovants permettant d'éviter la déforestation et la dégradation des forêts (REDD, fonds carbone...)

1.5.3 Promouvoir le développement de mécanismes de rétribution des services environnementaux assurés par les écosystèmes naturels, en priorité dans le domaine de la gestion de la ressource en eau.

2 Renforcer la contribution de la recherche et de l'expérience française à l'efficacité des actions de coopération.

2.1 Développer des programmes de recherche et une expertise en synergie avec les objectifs des actions de coopération

La France possède une expertise scientifique importante dans le domaine de la biodiversité dont la contribution est un facteur de réussite important pour les actions de coopération. Par ailleurs, les institutions de coopération se heurtent à certaines questions sur lesquelles l'expertise scientifique pourrait apporter davantage de réponse. La collaboration doit gagner en efficacité et en pertinence.

Actions envisagées

2.1.1 Assurer une coordination entre la programmation stratégique des organismes scientifiques et celle des institutions de coopération, afin de créer les synergies dès l'amont de la réflexion.

2.1.2 Encourager la recherche pour le développement d'outils de valorisation économique de la biodiversité et de modèles de développement prenant en compte le rôle central des ressources naturelles dans le développement des économies du Sud.

2.1.3 Encourager la recherche pour le renforcement de la connaissance des enjeux de biodiversité dans les pays de la Zone de Solidarité Prioritaire.

2.2 Valoriser à l'international l'expertise et l'expérience française en matière d'analyse, de gestion, de protection et de valorisation de la biodiversité

L'expérience française en matière de gestion des espaces naturels, développement durable des territoires, décentralisation des compétences de gestion territoriale, valorisation économique de la notion de terroir (filières produits, éco-tourisme, etc) apporte des réponses potentielles opérationnelles pour la mise en œuvre opérationnelle de certaines objectifs de la CDB.

Actions envisagées

2.2.1 Promouvoir la participation des organismes de recherche et des experts scientifiques et techniques français et/ou francophones dans les instances de débat et de décision internationales et au sein des institutions et ONG internationales du Nord comme du Sud.

2.2.2 Appuyer les collaborations scientifiques avec les pays du Sud.

2.2.3 Favoriser l'accueil, en France, des sièges ou antennes de ces programmes ou réseaux scientifiques.

3 Systématiser la pratique de l'évaluation des impacts environnementaux des projets de coopération, tous secteurs confondus.

Le développement d'infrastructures et de zones urbaines, l'exploitation industrielle des ressources naturelles non renouvelables sont les premiers facteurs de dégradation de la biodiversité, or ces projets constituent un axe d'intervention central de nos institutions. L'investissement dans la maîtrise des impacts environnementaux de ces actions de coopération est un corollaire indispensable au programme de la coopération spécifique du secteur environnement.

Actions envisagées

3.1 Généraliser l'intégration ex ante de critères environnementaux dans les conditionnalités de l'accès aux ressources de l'APD française.

3.2 Développer une procédure systématique d'évaluation ex-post des impacts environnementaux des projets de coopération qui respecte les meilleurs standards internationaux.

3.3 Généraliser l'analyse économique et l'intégration des coûts environnementaux dans les budgets de coopération.

C. MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION DES POLITIQUES

1 Renforcer l'efficacité des institutions de coopération dans le secteur de la biodiversité.

1.1 *Renforcer les capacités, la coordination et la cohérence entre les institutions françaises*

Garantir un processus de planification stratégique et de réalisation cohérent entre les institutions afin de garantir la meilleure efficacité de nos actions diplomatiques et techniques.

Actions envisagées

1.1.1 Valoriser l'action du Centre d'échanges français (CHM) de la Convention sur la diversité biologique.

1.1.2 Renforcement et coordination des équipes au sein des ministères, institutions de coopération et de recherche.

1.2 *Renforcer l'expertise environnementale des réseaux de coopération et d'assistance technique*

La mise en œuvre de la présente stratégie implique une mobilisation des moyens humains et le développement d'une expertise spécifique dans notre réseau de coopération décentralisée, ainsi qu'un réseau d'assistants techniques spécialisés sur le secteur de la biodiversité, en relation avec le réseau des agents de l'Agence Française de Développement.

1.2.1 Le redéploiement partiel de l'assistance technique du secteur de l'environnement, actuellement en poste sur les projets et dans les services techniques des PED, vers les institutions internationales et régionales où s'élaborent les politiques et où se prennent les décisions de financement (secrétariats des conventions, organismes de financement internationaux comme le FEM, la BM, UICN et ONG mondiales) sera poursuivi.

1.3 *Continuer les programmes de coopération dans le secteur de la biodiversité*

2 Poursuivre et renforcer la contribution française aux conventions thématiques liées à la biodiversité et à leur mise en œuvre régionale

2.1 *Poursuivre et renforcer la participation technique aux conventions thématiques*

Les conventions internationales en matière de biodiversité sont nombreuses et peuvent être très spécialisées. Elles appellent la participation d'experts et des responsables des programmes de protection des espèces et de leurs habitats (Convention de Berne, CMS, RAMSAR, ICRI...).

2.2 *Poursuivre et renforcer la participation financière et logistique aux conventions régionales*

La mise en œuvre des engagements pris, au sein de la CDB, suppose la mise en place de programmes régionaux et le renforcement de la participation aux conventions régionales, notamment dans le cadre de coopérations transfrontalières.

3 Développer les alliances stratégiques pour multiplier l'effet de levier de notre intervention

3.1 Identifier des actions de partenariat public-privé sur des problématiques ciblées

Le Sommet mondial du développement durable (Johannesburg, 2002) a mis en lumière la capacité de mobilisation et l'expertise croissante du secteur privé en faveur de la biodiversité. Les mécanismes de partenariats public-privé sont un mécanisme de réalisation et de financement de programme à explorer.

Les pistes suivantes pourront être explorées : co-financement avec des ONG, fondations, entreprises partenaires pour des actions de gestion déléguée d'aires protégées, de valorisation de la biodiversité, de développement de marchés pour les services environnementaux ou de développement d'une économie locale autour de ces services (écotourisme, filières bio, IPG etc). Une vigilance particulière sera maintenue pour le choix de partenaires engagés vers des pratiques commerciales et productives respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

3.2 Promouvoir une coopération régionale sur la biodiversité vis-à-vis des DOM/COM dans l'esprit des recommandations de la conférence de la Réunion

Une coopération régionale sur la biodiversité vers les DOM/COM est indispensable au vu de la spécificité de leur patrimoine naturel exceptionnel. La Conférence de la Réunion (juillet 2008), sur le thème « l'Union européenne et l'outre-mer », avait pour objectif de renforcer la coopération régionale outre-mer en matière de biodiversité, mais également entre RUP (régions ultra périphériques) et PTOM (petits territoires outre-mer) européens, et de les mettre en réseau afin d'adopter des outils adaptés à leurs particularités naturelles.

4 Systématiser la pratique des évaluations de résultats et la capitalisation de leurs recommandations.

4.1 Evaluer les résultats de notre intervention et capitaliser sur nos expériences

L'intégration de la connaissance apportée par l'évaluation de l'expérience est un préalable aux objectifs d'amélioration de l'efficacité de nos interventions et de la pertinence des actions retenues par la présente stratégie.

Actions envisagées :

4.1.1 Généraliser l'utilisation des cadres logiques et le recours à des indicateurs explicites de résultats dans la formulation des stratégies, programmes et projets d'intervention.

4.1.2 Garantir l'évaluation ex-post d'un échantillon représentatif de programmes et projets d'intervention dans le secteur de la biodiversité, et s'assurer de la prise en compte des recommandations des évaluations dans la formulation des nouveaux programmes et projets.

4.1.3 Intégrer les marqueurs de Rio relatifs aux conventions environnementales à notre système de comptabilisation du CAD/OCDE.

4.2 Renforcer la transparence dans la communication de l'information

La France est signataire de la convention d'Aarhus qui impose la transparence de l'information et son accès public

Actions envisagées

4.2.1 Mettre en œuvre un mécanisme de transparence de l'information vis-à-vis des stratégies, programmes et projets de la coopération.

4.2.2 Capitaliser et publier les résultats de notre coopération diplomatique, technique et scientifique.

5 Prendre en compte systématiquement le pilier environnement/biodiversité dans les politiques d'aide au développement, notamment dans la programmation et l'évaluation des actions de l'AFD

5.1 Assurer l'intégration des objectifs de réduction de lutte contre la pauvreté et de conservation de la biodiversité

Actions envisagées :

5.1.1 Développer un volet environnemental dans chacune des autres stratégies sectorielles du CICID ;

5.1.2 Prendre en compte les enjeux environnementaux dans la rédaction des documents d'orientation stratégique des acteurs de l'aide, notamment dans les documents cadres de partenariat, dans les lignes directrices des instruments financiers français et dans les projets des acteurs français de l'aide ;

5.1.3 Agir pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les stratégies des instruments internationaux auxquels la France contribue aux niveaux européen et international.

ANNEXES

Programmes de travail de la CDB

Programmes	Mise en œuvre nationale	Implication internationale	Priorités de la coopération
Biodiversité marine et côtière	Plan d'action mer et zones côtières (coordination SG Mer)	La France a la deuxième zone maritime au monde et se situe au quatrième rang mondial pour les récifs coralliens.	Renforcement des conventions régionales. Renforcement des aires marines protégées, de leurs réseaux, et gestion durable des ressources halieutiques.
Biodiversité agricole	Plan d'action agriculture (coordination MAP)	La France est un des premiers pays exportateurs agricoles au monde.	Promotion de modes de production durables (agro-écologie). Voir plan d'action agriculture (volet international).
Biodiversité forestière	Politique forestière – plan d'action forestier national (MAP) – plan d'action gouvernemental sur les forêts tropicales – Livre Blanc sur les forêts tropicales	La France, avec ses collectivités d'Outre-Mer, est le premier pays européen détenteur de forêts tropicales, continentales ou insulaires.	Forêt tropicale du Bassin du Congo Forêts de Madagascar Forets sèches d'Afrique de l'Ouest Forets méditerranéennes Forêt Plateau des Guyanes
Biodiversité insulaire	Plans d'action outremer en préparation (coordination SEOM et MEEDDAT)	Conventions des mers régionales (Barcelone, Carthagène, etc).	Pacifique Océan indien Mer des Caraïbes Coopération régionale
Biodiversité des eaux intérieures	Politique de l'eau – mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (MEEDDAT)	Convention de Ramsar	Renforcement des agences de bassin pour la gestion intégrée des grands fleuves (Mekong, Niger, Sénégal, Nil). Désignation de sites Ramsar.
Zones désertiques et subhumides	coordination MAEE)	Convention lutte contre la désertification.	Zone méditerranéenne et d'Afrique sahélienne.
Biodiversité des zones montagneuses	A préciser (groupe de travail coordination)	Politique de développement de la montagne dans l'arc Alpin (lien convention alpine) et les Pyrénées.	
Aires protégées	Inclus dans le plan d'action patrimoine naturel (coordination MEEDDAT)		Renforcement du Réseau d'aires protégées dans les zones d'intervention prioritaires et contribution au financement durable de ce réseau dans les zones définies ci-dessus. Mise en réseau des gestionnaires d'espaces naturels.

Thématiques transversales

Thématiques	Mise en œuvre nationale	Enjeux nationaux dans les négociations	Enjeux internationaux prioritaires pour la France
Objectif 2010	Réalisation des objectifs 2010 définis dans la SNB et ses plans d'action.		
Accès aux ressources génétiques et partage des avantages	Charte nationale pour les ressources génétiques	Ressources génétiques de l'outre-mer. Accès aux ressources pour l'agriculture et l'industrie. Protection des ressources génétiques sous juridiction française.	
Espèces envahissantes	Plan d'action patrimoine naturel		Coopération régionale entre les collectivités d'Outre-Mer et les pays ACP.
Article 8j	Plans d'action outre-mer		
Tourisme			
Changement climatique	MEEDDAT – politique transport – plan Climat	Convention Climat Protocole de Kyoto	Orientation transversale à l'ensemble des actions de coopération.
Economie, commerce, et mesures incitatives	SNB axe 3.		
Approche écosystème	Sujet qui n'est pas identifié comme tel, mais les dispositions arrêtées sont conformes aux principes de l'approche écosystème		
Stratégie globale pour la conservation des plantes	Plan d'action patrimoine naturel		
Initiative globale pour la taxonomie	Muséum National d'Histoire Naturelle		
Evaluation des impacts			Procédures d'évaluation environnement / social pour toutes les actions de coopération.
Indicateurs	SNB et autres plans d'action	Cohérence indicateurs nationaux, européens et globaux.	
Liability and redress			
Education et sensibilisation du public	SNB et autres plans d'action		
Utilisation durable de la biodiversité			Diffusion des pratiques de gestion durable des ressources naturelles renouvelables.
Transfert de technologie et coopération			

ACTIONS	Pilotage et partenaires	Calendrier	Résultats attendus	Indicateurs de mise en œuvre	Etat de mise en œuvre
A. GOUVERNANCE INTERNATIONALE ET NATIONALE					
A.1. Renforcer l'efficacité des institutions nationales et internationales					
A.1.1. Renforcer la cohérence et les mécanismes de bonne gouvernance des conventions cadres					
A.1.1.1 Promouvoir des mécanismes de coopération entre les conventions de Rio et les autres accords multilatéraux et régionaux portant sur l'environnement et la biodiversité	MEEDDAT/DAEI MEEDDAT/DGALN MAEE/DGMDP UICN	En continu	Approche plus intégrée et efficace de l'enjeu biodiversité par les différentes conventions	Nombre de groupes de contact, de protocoles de partenariats, etc	En cours
A.1.1.2. Renforcer les coopérations entre les principales institutions internationales (Programme des Nations Unies pour l'Environnement, le Programme des Nations Unies pour le Développement, Banque Mondiale et Fonds pour l'Environnement Mondial).	MAEE/DGMDP	En continu	Approche plus intégrée et efficace de l'enjeu biodiversité par les différentes institutions	Nombre de groupes de contact, de protocoles de partenariats, etc	En cours
A.1.1.3. Renforcer l'efficacité de la Convention sur la Diversité Biologique sur la base d'une évaluation extérieure de son travail	MAEE/DGMDP MEEDDAT/DAEI	Groupe CDB sur l'évaluation de l'efficacité de la convention d'ici 2010	Une recommandation UE à la CDB (à travers la participation de FR aux réflexions UE sur la question)	Existence d'une recommandation UE	En cours
A.1.1.4. Faciliter la mise en œuvre d'une plate-forme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)	MAEE/DGMDP MESR MEEDDAT/ DAEI FRB	Février 2009 – Conseil d'administration du PNUE Réunion intergouvernementale en2009 ?	Lancement d'une plate-forme intergouvernementale science-politique	Moyens diplomatiques et financiers	En cours
A.1.2. Renforcer les capacités de nos partenaires du Sud					
A.1.2.1. Appuyer la prise en compte des enjeux biodiversité et gestion des ressources naturelles dans les stratégies nationales (DSRP et stratégies sectorielles) des pays du Sud, et les documents cadres de partenariat (DCP) signés par la	MAEE/DGMDP MEEDDAT/DAEI	Mise en œuvre du message de Paris renforcer la CDB	- Appuyer la CDB pour qu'elle soutienne les pays du sud - DCP – secteurs de concentration	- Inscription de la biodiversité dans les DSRP et stratégies sectorielles - augmentation du	En cours 11 pays à cette date

France et ses partenaires du Sud.		Nouveaux documents cadre de partenariat en 2010 (DCP)		nombre de DCP ayant l'environnement en secteur de concentration	(+ 13 hc)
A.1.2.2. Appuyer leur participation active dans les négociations internationales des pays de la ZSP, et en particulier d'Afrique sub-saharienne.	MAEE/DGMDP MAEE/NUOI	2010	- renforcement des capacités des négociateurs du Sud à la « Convention sur la Diversité Biologique » et aux gestionnaires de la biodiversité.	Nombre de rencontres invitant les pays partenaires du Sud	- Ateliers « task force évaluation des aires protégées » - Afrique - En continu
A.1.2.3. Développer l'organisation institutionnelle et l'expertise des secteurs publics et privés, et de la société civile de nos partenaires du Sud.	MAEE/DGMDP AFD FFEM FRB	2009-2010	Appui au financement de projet de la société civile au sud - Appuyer l'identification et connaissance des acteurs dans des pays clés (Brésil, pays de la Méditerranée,...)	- Appui à la conception, réalisation de projet. Programme PPI prêt - la base de données de la FRB inclut les experts du Sud	- En continu
A.1.3. Renforcer les outils de financement bilatéraux et multilatéraux					
A.1.3.1. Contribution systématique à l'élaboration des stratégies du FEM et du FED, ainsi qu'à la revue et à l'évaluation de leurs programmes et projets.	MAEE/DGMDP MEEDDAT/DAEI/ MINEFI MESR AFD FFEM FRB	En continu	- Consultation systématique de la France. - AT au FEM sur les aspects biodiversité - Utilisation de la base de données FRB	Prise en compte de l'expertise francophone et française	En continu
A.1.3.2. Maximiser l'impact des outils de financements bilatéraux par la recherche d'une complémentarité stratégique avec l'action du FEM et du FED.	MAEE/DGMDP MEEDDAT/DAEI MESR AFD FFEM	En continu –	Élaboration de stratégies sectorielles françaises communes MAEE/AFD/FFEM	Nombre de stratégies sectorielles	En continu

A.2. Renforcer la collaboration stratégique au sein du réseau d'acteurs internationaux					
A.2.1. Renforcer les collaborations au sein de la communauté des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux					
A.2.1.1. Promotion de critères environnementaux (en particulier biodiversité) à l'OMC, à la Banque mondiale et à la Banque européenne d'investissements.	MINEFI/DGTPE MEEDDAT/CGDD MEEDDAT/DAEI MAEE/AFI MAEE/DCE MAP	2010	Meilleure prise en compte en amont de l'enjeu biodiversité dans les investissements et les négociations économiques internationales	Positions/recommandations/propositions/etc... françaises sur l'inclusion de critères environnementaux (biodiversité en particulier)	En cours
A.2.1.2. Programme méditerranéen pilote pour la gestion concertée de la biodiversité	MEEDDAT/DAEI MEEDDAT/DGALN MAEE SGMer AFD FFEM FRB	2010	- Amélioration de la gestion de la biodiversité en Méditerranée - Utilisation de la base de données FRB	- Programme défini - la base de données de la FRB inclut les experts du Sud	
A.2.1.3. Mobiliser le G8 sur les enjeux liés à la conservation de la biodiversité.	MAEE/DGMDP	En continu	Meilleure prise en compte en amont de l'enjeu biodiversité dans les négociations du G8	Biodiversité à l'ordre du jour de chacune des réunions du G8	En continu
A.2.1.4. Dialogue renforcé avec les pays du groupe des pays « mégadivers » (Brésil, Costa Rica, Colombie, Malaisie, Indonésie, Mexique et Afrique du Sud notamment) et pays de la zone de solidarité prioritaire à forts enjeux biodiversité (Madagascar, pays du bassin du Congo, Niger, Mozambique et Cambodge notamment).	MAEE/DGMDP MEEDDAT/DAEI SEOM MESR	2010	- Porter la biodiversité à haut niveau dans les rencontres bilatérales avec ces pays - lancement du Centre d'études franco-brésilien de Biodiversité amazonienne	- Mention de la biodiversité dans les notes d'entretien, les instructions aux ambassadeurs, etc - Accords de coopération technique et scientifique	En continu

A.2.2. Impliquer de manière systématique la société civile et le secteur privé, du Nord et du Sud dans la réflexion stratégique					
A.2.2.1. Poursuivre la concertation et le dialogue systématiques avec les ONG environnementales, nationales et internationales, pouvant déboucher sur d'éventuels partenariats et de la mise à disposition d'expertise technique française	MAEE/DGMDP MEEDDAT/DAEI MEEDDAT/DGALN UICN FRB	2009-2010	- Synergie entre les actions des ONG et les actions portées par la France à l'international - Appui au dialogue à travers le COS (Comité d'Orientations Stratégiques) de la FRB	Renouvellement de l'accord-cadre France-UICN	En continu
A.2.2.2. Impliquer la société civile et le secteur privé dans la réflexion stratégique de la coopération française (Notamment Institut de l'Entreprise / réseau du pacte mondial ; World Business Council for Sustainable Development ; ONG de conservation ; autres fédérations professionnelles).	MAEE/DGMDP MEEDDAT/DAEI MEEDDAT/CGDD FRB	2010	- Développer une concertation avec les associations représentant le secteur privé - Appui au dialogue à travers le COS (Comité d'orientations Stratégiques) de la FRB	Participation à l'élaboration des stratégies	En cours
A.2.2.3. Valoriser l'expertise de la société civile et du secteur privé pour la réalisation d'analyses stratégiques ou d'études scientifiques et techniques.	MAEE/DGMDP MEEDDAT/DAEI MEEDDAT/CGDD FRB	2009-2010	- Contributions pour les négociations et au suivi des conventions - Utilisation de la base de données FRB	Nombre des sollicitations	En cours
B. ACTIONS DE COOPERATION					
B.1. Mettre en œuvre des projets et programmes de protection de l'environnement					
B.1.1. Contribuer au développement d'un réseau international protégeant de manière efficace et représentative la biodiversité mondiale (terrestre et marine)					

B.1.1.1. Renforcement des réseaux d'aires protégées dans les zones de biodiversité terrestre en tenant compte de représentativité régionale et mondiale : en priorité, les forêts tropicales humides, les forêts sèches, savanes soudano-sahéliennes, les zones humides. Géographiquement, on se concentrera sur le cœur de la ZSP (bassin du Congo, Madagascar, Afrique de l'Ouest et Asie du Sud-Est) ainsi que sur le bassin méditerranéen.	MAEE/DGMDP AFD FFEM MEEDDAT/DAEI MEEDDAT/DGALN UICN	2010	Mise en œuvre de projets d'Aires protégées dans les zones ciblées. Appui français à la mise en œuvre des recommandations de la CDB	Aires protégées créées (et efficacement gérées) Nouveaux projets Programme AFD	En cours.
B.1.1.2. Renforcement du réseau d'aires protégées marines et côtières en vue d'améliorer le niveau de protection des récifs coralliens et des mangroves des littoraux les plus menacés. Notre action devrait se concentrer sur les océans où la France est présente au titre de la coopération régionale (convention des mers régionales de Carthagène, Nouméa et Nairobi) et à travers ses collectivités d'Outre-Mer (Pacific Sud, Océan Indien, Mer des Caraïbes) ainsi qu'en Afrique de l'Ouest.	MAEE/DGMDP AFD FFEM MEEDDAT/DAEI MEEDDAT/DGALN MAP/DPMA SEOM SGMer UICN AAMP	2010	- Mise en œuvre de projets d'aires protégées dans les zones ciblées. Appui français à la mise en œuvre des recommandations de la CDB	- Aires protégées créées et efficacement gérées - Nombre d'études réalisées - Nouveaux projets - Programme AFD - Présidence française de l'ICRI (international coral reefs initiative) (2009-2010)	En cours
B.1.1.3. Programmes de protection ou de restauration efficace pour les espèces rares, endémiques ou spécialement menacées.	MAEE/DGMDP MEEDDAT/DAEI MEEDDAT/DGALN FFEM MNHN ONCFS AEZA UICN	2010	Appui français à la mise en œuvre des recommandations de la CDB	Le nouveau document stratégique du FFEM intègre les projets espèces rares.	En cours
B.1.1.4. Appui à la mise en œuvre de la législation internationale et aux opérations de contrôles, notamment pour appliquer les dispositions prévues par la Convention de Washington sur le commerce des espèces menacées.	MEEDDAT/DGALN MEEDDAT/DAEI MAEE/DGMDP MNHN ONCFS UICN	2010	Appui français à la mise en œuvre des recommandations de la CDB	Nombre d'opérations de contrôle en place	En cours

B.1.2. Agir pour la généralisation des pratiques de gestion durable des ressources naturelles					
B.1.2.1. Lutte contre le commerce illégal du bois et développement des alternatives à l'exploitation destructrice des forêts, sous forme de gestion de ces espaces. Une attention particulière sera portée au bassin du Congo Soutenir le processus FLEGT engagé par l'Union européenne par sa mise en œuvre au niveau national et par le renforcement des capacités de pays engagés dans les négociations d'accords volontaires de partenariat, notamment dans le bassin du Congo. Soutien au Plan de Convergence de la COMIFAC. Promouvoir, développer et soutenir la mise en œuvre de plans d'aménagement durable en forêt tropicale, notamment dans la ZSP et en Afrique centrale. Promouvoir, développer et mettre en œuvre des plans de gestion concertée des aires protégées et soutenir le développement durable autour de ces zones. Soutenir et développer les plans de gestion durables d'espèces menacées, notamment celles inscrites aux annexes CITES et celles contribuant à l'alimentation des populations locales en lien avec B.1.2.6	MAEE/DGMDP MEEDDAT/DAEI MEEDDAT/DGALN SEOM AFD FFEM MAP	2010	100 % d'achats publics de bois en 2010 ; amélioration de la gestion concertée des aires protégées et des espèces menacées	1 Assistant technique dans le bassin du Congo pour le renforcement des capacités. Nombre de plans de gestion concertée lancés/en place Nombre de plans de gestion durable lancés/en place	En cours
B.1.2.2. Promouvoir la co-gestion des ressources halieutiques en Afrique, notamment à Madagascar, et, sur la base d'une action régionale, en Afrique de	MAEE/DGMDP AFD FFEM	2009-2010	Rédaction de Documents d'orientation	- Stratégies régionales AO et OI engagées - Document	En cours

l'Ouest et dans l'Océan Indien.	SGMer SEOM		stratégique (DOS) Engagement des processus de concertation conformément à la Déclaration de Paris	d'orientation stratégique (DOS)	
B.1.2.3. Promouvoir des pratiques respectueuses de la ressource en eau, contribuant ainsi à la préservation des zones humides.	MAEE/DGMDP MEEDDAT/DAEI MEEDDAT/DGALN AFD FFEM ONEMA	2009-2010	- Plan d'action de développement durable des grands bassins hydrographiques (Sénégal, Niger, Volta, Nil, Orange Sékou, Mékong, Congo) - Projet FFEM sur l'obs. des ressources en eau et des milieux aquatiques de la Volta	- Gestion durable de la ressource en eau hydrographiques - Plan d'action observatoire - Programme d'investissement	En cours
B.1.2.4 Soutenir la mise en œuvre des recommandations adoptées ou en cours d'élaboration sur les espèces exotiques envahissantes.	MEEDDAT-DAEI MEEDDAT-DGALN MAEE/DGMDP MNHN	2009-2010	Contribuer à la mise en place de dispositifs efficaces de prévention et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Appui à la mise en œuvre des recommandations UE Participation à la mise en œuvre du programme de travail CDB	
B.1.2.5. Appuyer le développement des pratiques culturelles favorisant la préservation de la fertilité des sols, ainsi que les modes de gestion permettant d'atteindre un meilleur équilibre entre protection de la biodiversité et exploitation des ressources naturelles (notamment par l'évolution des cadres fonciers et des modes d'organisation sociale pour la gestion des ressources naturelles).	AFD FFEM MAEE/DGMDP	2010	- Appui à la promotion des techniques agroécologiques réduisant les phénomènes d'érosion et améliorant la capacité de séquestration de carbone des sols. - Programme transversal (recherche	Nombre de projets FFEM lancés/ prévus	En cours

			- développement) - Projets pilotes en cours(Madagascar, Maghreb, Zone cotonnière, Asie du sud-est, ...)		
B.1.3. Contribuer à la définition de modalités opérationnelles pour un juste partage des avantages de la valorisation économique des ressources génétiques					
B.1.3.1. Négocier un régime international sur l'accès et le partage des avantages tirés des ressources génétiques (APA) Contribuer au renforcement des capacités des pays du Sud dans le cadre de cet accord, notamment en facilitant et développant la mise en réseau des capacités en matière de taxonomie (ITM, GBIF)	MEEDDAT/DAEI MEEDDAT/CGDD MAEE/DGMDPMAP/D PEI MINEFI MESR INPI FRB	Prochain groupe de travail ABS en avril 2009	Etablissement d'un régime international prenant en compte les outils existants, nationaux et internationaux	Contributions au groupe ABS Nombre de projets FFEM prévus/lancés	En cours
B.1.3.2. Appuyer l'organisation institutionnelle des filières de production ainsi que l'implication des producteurs locaux, en particulier les populations les plus vulnérables, dans la gestion des ressources naturelles.	MAEE/DGMDP AFD FFEM FRB	2010	- Gestion plus durable et intégrée des ressources naturelles par l'implication des filières et acteurs - Lancement d'études économiques filières	- Projets FFEM biodiversité inclut systématiquement ces aspects. - Le Bureau des politiques agricoles et du développement durable suit ces aspects.	En continu
B.1.3.3. Favoriser le développement des AOC et IGP dans les pays du Sud sur les filières permettant la préservation d'espèces locales et/ou endémiques (ex : Ethiopie, Laos, Cambodge, etc.).	MAP MEEDDAT/CGDD MAEE/DGMDP AFD FFEM IDDR	2010	Gestion plus durable et intégrée des ressources naturelles par la labellisation	Nombre d'AOC et IGP en cours/obtenues	En cours
B.1.3.4. Favoriser les producteurs et les filières du commerce équitable, respectueux de la biodiversité.	MEEDDAT/CGDD MAEE/DGMDP AFD FFEM DIDD	2010	Gestion plus durable et intégrée des ressources naturelles par l'implication des filières et acteurs	Nombre de productions équitables soutenues	En cours

B.1.4. Favoriser la mise en œuvre du protocole « biosécurité »					
B.1.4.1. Poursuivre les démarches, en particulier auprès des Etats appartenant à la francophonie, afin d'inciter à la ratification du protocole.	MAEE/DGMDP MEEDDAT/DAEI	2009-2010	Sensibiliser à l'importance du Protocole de Carthagène	Mention de la biosécurité dans les notes d'entretien et d'instructions	En cours
B.1.4.2. Apporter une assistance technique et scientifique aux Etats de la Zone de solidarité prioritaire pour respecter les engagements pris dans le cadre du protocole de Carthagène.	MAEE/DGMDP MEEDDAT/DAEI	2010	Sensibiliser à l'importance du Protocole de Carthagène	Assistance technique en place	Non lancé
B.1.5. Contribuer à la diversification et à la durabilité des sources de financement dédiées à la gestion de la biodiversité					
B.1.5.1. Développer les outils du financement durable du réseau d'aires protégées, en priorité en Afrique sub-saharienne(contrats de désendettement et de développement, fondations pour la biodiversité, etc).	MAEE/DGMDP AFD FFEM UICN	2010	Favoriser la prise en compte de la biodiversité par des mécanismes financiers ad hoc	Nombre d'outils différents mis en place	En cours
B.1.5.2 Soutenir la mise en place de mécanismes de financement innovants permettant d'éviter la déforestation et la dégradation des forêts (REDD, fonds carbone...)	MAEE/DGMDP MEEDDAT/DAEI MAP MEEDDAT/CGDD IDDRRI AFD FFEM	2010	Favoriser la prise en compte de la biodiversité forestière par des mécanismes financiers ad hoc permettant une rétribution pour services écologiques	Mécanismes en place	
B.1.5.3. Promouvoir le développement de mécanismes de rétribution des services environnementaux assurés par les écosystèmes naturels, en priorité dans le domaine de la gestion de la ressource en eau.	MEEDDAT/CGDD MAEE/DGMDP MEEDDAT/DAEI AFD FFEM IDDRRI	2009-2010	Meilleure prise en compte de la biodiversité dans les processus de décisions politiques	...Participation au groupe BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme)	
B.2. Renforcer la contribution de la recherche et de l'expérience française à l'efficacité des actions de coopération.					
B.2.1. Développer des programmes de recherche et une expertise en synergie avec les objectifs des actions de coopération					
B.2.1.1. Assurer une coordination entre la programmation stratégique des organismes scientifiques et celle des institutions de coopération, afin de créer les synergies dès l'amont	FRB MAEE/DGMDP MESR FFEM	2009-2010	Mieux intégrer les questions de recherche et les actions de coopération pour	Nombre de documents d'analyse croisée/ de partenariats	En cours

de la réflexion.			renforcer leur efficacité (ex :atelier de réflexion prospective de l'Agence nationale de la recherche)		
B.2.1.2. Encourager la recherche pour le développement d'outils de valorisation économique de la biodiversité et de modèles de développement prenant en compte le rôle central des ressources naturelles dans le développement des économies du Sud.	MEEDDAT/CGDD MAEE/DGMDP MESR AFD FRB FFEM	2009-2010	- Progresser vers la prise en compte de l'importance économique de la biodiversité - Lancer un appel d'offres permettant de mieux comprendre les relations entre biodiversité, services écosystémiques, et services rendus face aux changements de l'environnements pour contribuer à la lutte contre la pauvreté en Afrique Sub-Saharienne	Nombre de projets de recherche lancés	En cours
B.2.1.3. Encourager la recherche pour le renforcement de la connaissance des enjeux de biodiversité dans les pays de la Zone de Solidarité Prioritaire.	FRB MESR MAEE/DGMDP	2009-2010	Assurer une meilleure connaissance opérationnelle de la biodiversité	Nombre d'appels à propositions de recherche	En cours
B.2.2. Valoriser à l'international l'expertise et l'expérience française en matière d'analyse, de gestion, de protection et de valorisation de la biodiversité					
B.2.2.1. Promouvoir la participation des organismes de recherche et des experts scientifiques et techniques français et/ou francophones dans les instances de débat et de décision internationales et au sein des institutions et ONG internationales du Nord comme du Sud..	MAEE/DGMDP MEEDDAT/DAEI-DGALN FRB UICN	2009-2010	Valoriser l'expertise française et/ou francophone	Nombre de réunions où participent des experts français	En continu

B.2.2.2. Appuyer les collaborations scientifiques avec les pays du Sud	MAEE/DGMDP FRB FFEM	2009-2010	Favoriser l'échange scientifique et technique et le transfert de compétences	Nombre de projets de coopération conjoints	En continu
B.2.2.3. Favoriser l'accueil, en France, des sièges ou antennes de ces programmes ou réseaux scientifiques.	MAEE/DGMDP MESR	2010	Favoriser l'échange et le transfert d'expérience	Nombre de centres d'activités régionaux accueillis en France	En continu
B.3. Systématiser la pratique de l'évaluation des impacts environnementaux des projets de coopération, tous secteurs confondus.					
B.3.1. Généraliser l'intégration ex ante de critères environnementaux dans les conditionnalités de l'accès aux ressources de l'APD française.	MAEE/DGMDP AFD FFEM MEEDDAT/CGDD	2009	Mieux prendre en compte la biodiversité dans les projets de coopération en tenant compte des effets directs et indirects de ces projets en la matière	Existence de critères définis et mobilisés	En cours
B.3.2. Développer une procédure systématique d'évaluation ex-post des impacts environnementaux des projets de coopération qui respecte les meilleurs standards internationaux.	MAEE/DGMDP AFD FFEM MEEDDAT/CGDD	2009	Idem	Procédure systématique en place	En cours
B.3.3. Généraliser l'analyse économique et l'intégration des coûts environnementaux dans les budgets de coopération.	MAEE/DGMDP AFD FFEM MEEDDAT/CGDD	2009	Idem	Prise en compte dans les projets	En cours à l'AFD ?
C. MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION DES POLITIQUES					
C.1. Renforcer l'efficacité des institutions de coopération dans le secteur de la biodiversité.					
C.1.1. Renforcer les capacités, la coordination et la cohérence entre les institutions françaises					
C.1.1.1 Valoriser l'action du Centre d'échanges français (CHM) de la Convention sur la diversité biologique	MAEE/DGMDP MEEDDAT/DGALN MEEDDAT/DAEI MNHN	2009-2010	Faire vivre et exploiter le CHM	Nombre de références au CHM Nombre d'utilisations du CHM	En cours
C.1.1.2. Renforcement et coordination des équipes au sein des ministères, institutions de coopération et de recherche.	MEEDDAT/DAEI MAEE/DGMDP MEEDDAT/DGALN MESR	2009	Réactiver le réseau d'experts français sur la biodiversité pour un dialogue et une	Plate-forme créée	En cours

	AFD FFEM		meilleure coordination entre les institutions françaises.		
C.1.2. Renforcer l'expertise environnementale des réseaux de coopération et d'assistance technique					
C.1.2.1. Développer un réseau d'assistants techniques spécialisés dans le secteur de la biodiversité, en relation avec le réseau des agents de l'Agence Française de Développement.	MAEE/DGMDP AFD	2010 et au-delà	Poursuite des transferts de compétences et d'assistance technique du MAEE vers l'AFD	Nombre d'assistants techniques spécialisés	En cours
C.1.3. Continuer les programmes de coopération dans le secteur de la biodiversité	MAEE/DGMDP AFD FFEM	En continu	Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie CICID Environnement et biodiversité	Moyens alloués (type, quantification et qualification)	En cours
C.2.Poursuivre et renforcer la contribution française aux conventions thématiques liées à la biodiversité et à leur mise en œuvre régionale					
C.2.1 Poursuivre et renforcer la participation technique aux conventions thématiques	MEEDDAT/DAEI/DG ALN MAEE FRB	2009 – 2010	Mise en œuvre des programmes de protections des espèces et habitats (UE, conventions de Berne, AEWA, RAMSAR)	Coordination de la participation d'experts aux réunions et élaboration de positions techniques ou scientifiques	En cours
C.2.2 Poursuivre et renforcer la participation financière et logistique aux conventions régionales	MEEDDAT/DAEI/DG ALN MAEE	2009 - 2010	Soutien de la mise en application régionale (Caraïbes, Alpes notamment), mise en place d'une approche paneuropéenne	Mise en place de coopérations transfrontalières	En cours
C.3. Développer les alliances stratégiques pour multiplier l'effet de levier de notre intervention					
C.3.1. Identifier les actions de partenariat public-privé sur des problématiques ciblées	MAEE/DGMDP AFD FFEM MEEDDAT/CGDD FRB	2009	Identification d'un dispositif de financement des entreprises participant à la conservation de la biodiversité au Sud	Identification d'un projet	En cours
C.3.2 Promouvoir une coopération régionale sur la biodiversité vis-à-vis des DOM/COM dans l'esprit	MAEE/DGMDP SEOMMEEDDAT/DG	2009-2010	Mieux inscrire les actions mises en	Nombre de coopérations régionales thématiques	

des recommandations de la conférence de la Réunion	ALN MEEDDAT/DAEI UICN FRB		œuvre à l'outre-mer français dans un cadre régional	lancées/en place	
C.4. Systématiser la pratique des évaluations de résultats et la capitalisation de leurs recommandations.					
C.4.1. Evaluer les résultats de notre intervention et capitaliser sur nos expériences					
C.4.1.1. Généraliser l'utilisation des cadres logiques et le recours à des indicateurs explicites de résultats dans la formulation des stratégies, programmes et projets d'intervention.	MAEE/DGMDP AFD FFEM FRB	2009 puis en continu	- Mieux suivre et évaluer les interventions - Développer des indicateurs fiables	Utilisation d'indicateurs dans les cadres logiques de projets FFEM, AFD, les DOS et projets de recherche	En cours
C.4.1.2. Garantir l'évaluation ex-post d'un échantillon représentatif de programmes et projets d'intervention dans le secteur de la biodiversité, et s'assurer de la prise en compte des recommandations des évaluations dans la formulation des nouveaux programmes et projets.	MAEE/DGMDP AFD FFEM	2009	Les projets sont évalués et les résultats capitalisés.	Nombre de projets et programmes faisant l'objet d'une évaluation ex-post	En cours
C.4.1.3. Intégrer les marqueurs de Rio relatifs aux conventions environnementales à notre système de comptabilisation du CAD/OCDE.	MAEE/DGMDP AFD FFEM	2010	Mieux suivre et évaluer nos actions	Marqueurs intégrés	En cours
C.4.2. Renforcer la transparence dans la communication de l'information					
C.4.2.1. Mettre en œuvre un mécanisme de transparence de l'information vis-à-vis des stratégies, programmes et projets de la coopération.	MAEE/DGMDP AFD FFEM	2009-2010	Site France Diplomatie Ou création d'un site spécial Biodiversité	Site opérationnel	Non lancé
C.4.2.2. Capitaliser et publier les résultats de notre coopération diplomatique, technique et scientifique.	MAEE/DGMDPE AFD FFEM FRB	En continu	- Etude de capitalisation - Diffuser les projets et actions engagés ou réalisés	- Etudes réalisées - Résultats publiés	En continu

C.5. Prendre en compte systématiquement le pilier environnement/biodiversité dans les politiques d'aide au développement, notamment dans la programmation et l'évaluation des actions de l'AFD

C.5.1 Assurer en particulier l'intégration des objectifs de réduction de lutte contre la pauvreté et de conservation de la biodiversité	AFD MAEE/DGMDP MEEDDAT/DAEI	2010	Promouvoir un développement durable prenant en compte la biodiversité et les ressources naturelles	Intégration du volet biodiversité dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et projets d'aide au développement	En continu
---	---	------	--	--	------------

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère des Affaires étrangères
et européennes
<http://www.diplomatie.gouv.fr>